Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_33-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision :
D_2026_4_33

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Objet : Désignation de délégué auprès du Conseil d'architecture,d'urbanisme et de l'environnement du Finistère

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

Présents : Madame BLAYO Annick, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Vie des assemblées / Désignation de représentants / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 ;

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante et au regard de l'adhésion de la commune auprès du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère (CAUE 29), M. Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués titulaire et suppléant du Conseil municipal en son sein auprès du CAUE 29 et son assemblée générale afin de représenter la commune. Il propose de désigner les représentants suivants :

Délégué auprès du CAUE 29
titulaire : DAUTEL Christian suppléant : QUEVAL Benoît

M. Le Maire propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret pour cette désignation, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Adopte le principe de vote à main levée pour la désignation de délégués de la commune auprès du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère (CAUE 29),
Procède à la désignation de délégués titulaire et suppléant auprès du CAUE 29 ci-dessus,
Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_33-DE

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026